

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 312

présenté par

M. Lagarde, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Dunoyer,  
M. Favennec Becot, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier,  
M. Naegelen, M. Pancher, Mme Sage, Mme Sanquer et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

La dernière phrase du troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution est supprimée.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à limiter l'usage par le Premier ministre du 49.3 aux seuls projets de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale.